



**Le 1<sup>er</sup> juillet 2010**

### **Bacs noirs et verts pour tous!**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, toutes les municipalités de la MRC des Laurentides devront procéder à la mise en place de bacs roulants pour les déchets solides (noirs) et les matières recyclables (verts) selon l'exigence contenue au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Cette nouvelle mesure, votée le 15 octobre 2009 par le conseil des maires de la MRC des Laurentides, s'adresse aux municipalités ou encore à certains secteurs de municipalités qui n'ont pas encore en leur possession les bacs noirs et verts, tel que le Secteur du Village de la Ville de Mont-Tremblant.

Cette action s'inscrit dans la foulée des engagements à réaliser suite à l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles par les municipalités de la MRC des Laurentides. Donc l'engagement des municipalités se traduit par la distribution à tous les contribuables d'une paire de bacs roulants.

La Ville de Mont-Tremblant invite d'ores et déjà les résidents du Secteur du Village à ne pas engager de nouvelles dépenses pour l'achat d'une boîte à déchets. Les résidents du Secteur du Village se feront livrer leurs nouveaux bacs au printemps 2010 à leur domicile et la cueillette avec ces nouveaux équipements débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) a été adopté au mois d'août 2004, par le gouvernement du Québec. Ce plan peut être consulté sur le site Internet de la MRC des Laurentides au [www.mrclaurentides.qc.ca](http://www.mrclaurentides.qc.ca).